Image not found or type unknown

Régularisation valls salarie

Par **imaniw**, le **05/03/2015** à **11:17**

Je me permets de vous contacter afin de solliciter votre aide, j'étais étudiant algérien en L 3 lettres modernes a l'université de villetaneuse paris 13, je suis arrivé en France le 24/09/2010,malheureusement j'ai pas pu valider mes études, et je n'ai aucun diplômes français,par contre j'ai un diplôme en traduction a l'université de Bejaia Algérie,j'ai reçu OQTF LE 30 avril 2014(malheureusement j'ai plus envie de continuer mes études) et comme ma situation actuel me stress donc je m'apprête a déposer un dossier de régularisation dans le cadre de la circulaire de valls , en sachant bien que je travaillé comme agent de sécurité en CDI depuis février 2012,et j'ai quelques CDD (gardien d'immeubles) j'ai plus de 24 fiches de paies, un ami patron d'une entreprise d'installation de structures métalliques m'a proposer un CDI temps complet et qu'il m'aidera pour mes démarches si je dépose ce dossier ,les informations que je souhaite avoir :est ce que j'aurai un avis favorable?dois je contacter un avocat pour faciliter mes démarches? est ce que je dois attendre encore un peu pour déposer ce dossier ?est ce que mon passé étudiant serra pas un obstacle pour moi?
Je vous remercie d'avance.
-entrée en France 24/09/2010.
-titres étudiant: 2010/2011,2011/2012,2012/2013.
-renouvellement octobre 2013, 1ere récépissé 11/2013-02/2014,2eme récépissé 02/2014-05/2014.
-OQTF 30/04/2014.
-CDI agent de sécurité depuis 02/2012.
-CDD gardien d'immeuble :2010-2012.
-contrat de travail simplifié cerfa N°15186*01(montage de structures métalliques,CDI).
-Attestation d'hébergement 94.
-K-bis,bilant,statut de l'entreprise,situation fiscal...
cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés